ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

FIPHFP
Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2013-12-15 du 11 décembre 2013 portant modification de la composition de la commission des aides du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

NOR : *AFSX1330965X*

Le comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment ses articles 26, 36 et 64 ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2013 modifié portant nomination au comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu la délibération n° 2013-04-01 du 19 avril 2013 portant composition de la commission des aides du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu le règlement intérieur du comité national du FIPHFP du 7 novembre 2006 modifié ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. De modifier la composition de la commission des aides du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique comme suit : M. Christophe ROTH, membre du comité national au titre des représentants du personnel (CFE-CGC), est nommé membre de la commission des aides du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

2. Le directeur du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la diffusion et de la mise en œuvre de la présente délibération, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Délibération n° 2013-12-15 du 11 décembre 2013 portant modification de la composition de la commission des aides du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique :

Nombre de présents au moment de la délibération : 16 + 1 pouvoir.

Votants : 17.

Abstentions : 0.

Nombre de voix « Pour » : 17.

Nombre de voix « Contre » : 0.

La délibération est adoptée.

Fait le 11 décembre 2013.

Le président,
A. MONTANÉ

Le directeur,
J.-C. WATIEZ